

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Délibération n° DC 2021-147 REMPLACE ET ANNULE DC2021-132 SUITE A ERREUR MATERIELLE**

Date de la convocation : 23/09/21

Conseillers en exercice : 122

Conseillers présents : 83

Conseillers représentés : 12

Le trente septembre deux mille vingt et un, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : 001 POTRON Pierre , 005 CHANCE Jean-Michel , 006 NANJI Léopold , 009 HERBAY Christelle , 011 PERTUS Xavier, 012 MANACH Christiane , 014 GOMEZ Jean-Baptiste , 015 THIERION Vincent , 017 BESTEL Bernard , 021 LAURENT-CHAUVET Pierre , 022 DESTENAY Roland , 023 GENTY Jean Charles , 024 NIZET Bénédicte , 025 NIZET Sylvain , 026 LOBIDEL Alain , 027 CERRAJERO Eladio , 028 MEIS Michel , 029 SIGNORET Francis , 032 MANESSE Jean Eric , 033 VAIRY Lionel , 034 CANNAUX Francis , 036 PIERSON Florent , 037 LEFORT Sylvie , 038 SEMBENI Anne , 040 MATHIAS Frédéric , 043 SEMBENI Peggy , 044 POUCKET Eric , 045 QUEVAL Guillaume , 046 SINGLIT Benoît , 048 FOURCART Marie Hélène , 049 ANDREY Danièle , 051 RAGUET Philippe , 052 LELOUP Nathalie , 053 LORIN Dominique , 055 VERNEL Martine , 056 CHOAY Corinne , 057 DEMISSY Pierre , 058 RAULET Olivier , 060 MANCEAUX Christophe , 061 BOUILLEAUX Jean Pol , 062 PIEROT Chantal , 063 AUROUX Emmanuel , 064 MALVAUX André , 066 OUDIN Denis , 069 OUDIN Hubert , 070 GROSSELIN Jacques , 071 MARCHAND Fabrice , 073 MACHINET Xavier , 074 DUMANGE Dominique , 075 GUERIN Anne Marie , 077 NAUDIN Muriel , 078 RENAUX Thierry , 079 BERTHELEMY Mathieu , 080 LORFEUVRE Gérald , 081 ROBIN Dominique , 084 FLEURY Vincent , 086 MACHINET Thierry , 087 SALEZ René , 089 VAN DEN BERGH Charles , 090 PIRAS Caroline , 091 BOUILLON Mathieu , 093 BOUILLON Daniel , 094 MINET Maxime , 095 RICHELET Jean-Pol , 096 LESOILLE Patrick , 097 AUDEGOND Michaël , 098 BESANCON Tony , 099 LE GALL Jean François , 100 CANIVENQ Roland , 101 DAUPHY Bruno , 102 BAUDART Martine , 103 BERGERY Marie Claude , 104 BOLY Francis , 105 CARPENTIER Dominique , 107 COLSON Pascal , 108 COURVOISIER Frédéric , 110 DION Valentine , 111 DUGARD Yann , 113 GODART Olivier , 115 MACHINET Jean Baptiste , 118 LEBON Christophe , 120 PAYEN Françoise , 121 RENOLLET Hubert

Ont donné procuration : 008 CARRE Joël (à 001 POTRON Pierre) , 010 CORNEILLE Jean-Pierre (à 026 LOBIDEL Alain) , 020 MARCHERAS Laetitia (à 029 SIGNORET Francis) , 031 LALLEMENT Séverine (à 023 GENTY Jean Charles) , 042 HUSSON POISSON Fanny (à 044 POUCKET Eric) , 047 BECHARD Isabelle (à 040 MATHIAS Frédéric) , 054 VALET Bruno (à 051 RAGUET Philippe) , 109 DESGEORGES Marc (à 111 DUGARD Yann) , 112 FESTUOT Annie (à 121 RENOLLET Hubert) , 114 HAUDECOEUR Agnès (à 115 MACHINET Jean Baptiste) , 116 LAIES Benoit (à 103 BERGERY Marie Claude) , 117 LAMPSON Nadège (à 118 LEBON Christophe)

Secrétaire de séance : M. Dominique DUMANGE

**OBJET : MISE EN ŒUVRE DE L'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT**

Vu les statuts de la communauté de communes et notamment la compétence Politique du logement et du cadre de vie ;

Vu la délibération n°DC2017/112 du Conseil communautaire du 26 novembre 2017 approuvant l'engagement de la collectivité dans le futur Programme d'intérêt Général (PIG) Départemental ;

Vu la délibération n°DC2021/59 du conseil communautaire du 27 mai 2021 approuvant la prolongation du Programme d'intérêt général « Habiter Mieux en Ardennes » jusqu'en mars 2022 ;

Considérant les échanges intervenus entre le Conseil départemental des Ardennes, maître d'ouvrage de l'opération, et les 8 EPCI partenaires lesquels ont majoritairement affiché leur souhait de réorganiser le dispositif à une échelle territoriale plus fine, en adéquation avec leurs caractéristiques et leur problématiques en lien avec l'habitat ;

.../...

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité le**  
**et de sa publication ou notification le**

**23 NOV. 2021**

**23 NOV. 2021**



.../... Page 2/2 – Délibération DC2021-147

Considérant que le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est apparu comme l'outil adéquat pour prendre la suite du PIG à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022.

Considérant les échanges intervenus avec les territoires voisins, la Communauté de communes des Crêtes Pré-ardennaises et la Communauté de communes du Pays Rethélois, avec qui l'Argonne Ardennaise partage actuellement l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) à l'échelle du « Sud Ardennes » ;

Considérant que la convergence d'intérêts entre ces 3 territoires et notamment les sujets ayant attiré à l'habitat, a fait émerger l'idée de mettre en œuvre une OPAH à l'échelle du Sud Ardennes ; Cette démarche permettant de conserver le principe d'une optimisation des coûts liés à la préparation et au suivi de cette opération, tel qu'il a été expérimenté dans le PIG actuel, tout en définissant des objectifs qualitatifs et quantitatifs plus proches des besoins des 3 Communautés de communes, qui se rejoignent sur les enjeux d'amélioration du parc privé de logements ;

Considérant que la mise en place de cette OPAH nécessite de conduire simultanément l'élaboration de plusieurs documents administratifs et financiers tels que le dossier de consultation du marché public de suivi-animation de l'opération ou la convention cadre à signer avec les partenaires financiers qui comptent notamment l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat et la Région Grand Est ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par :

- D'APPROUVER la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat à l'échelle des Communautés de communes de l'Argonne Ardennaise, des Crêtes Pré-ardennaises et du Pays Rethélois pour une durée de 5 ans.
- D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir

Le résultat du vote est le suivant :

**90 voix POUR,**

**5 ABSTENTIONS : M. CANNAUX Francis, M. LORIN Dominique, M. MARCHAND Fabrice, M. COLSON Pascal, Mme DION Valentine.**

Pour copie conforme.

Le Président,

Benoit SINGLIT

